SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 9 MARS 2022

Lieu : Ressourcerie de Menneval

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Absents :

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Excusés :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Secrétaire de séance : Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable d'exploitation

Madame Justine HAMON, Chargée de projets

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 10 heures 30.

DÉCISION DES MEMBRES DU BUREAU

N° 2022-017 : Lancement du marché des assurances

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de « prestations d'assurances », alloti en fonction des différents types de contrats, et à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Article 2 : La durée du marché est fixée à 4 ans ferme.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat.

N° 2022-018 : Choix de l'opérateur pour la réalisation d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération des membres du bureau du 9 février 2022, rendue exécutoire le 16 février 2022, autorisant le président à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention d'une ligne de trésorerie ;

Ayant connaissance des besoins prévisionnels de trésorerie pour ce début d'année 2022 ;

Au regard de l'offre présentée par la Caisse d'Epargne ;

Considérant que le SDOMODE doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 800 000€ ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'ouvrir un crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant maximum : 800 000 €
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt : fixe à 0,55 %
- Périodicité de paiement des intérêts : en fonction de l'utilisation réelle de la ligne
- Commission d'engagement : 600 €
- Pas de Commission de non-utilisation.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.
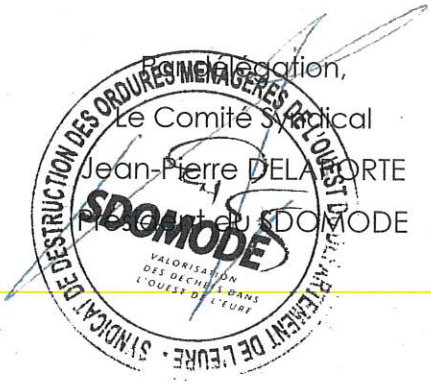
Par délégation,
Le Comité Syndical
Jean-Pierre DELAFORTE
Président du SDOMODE